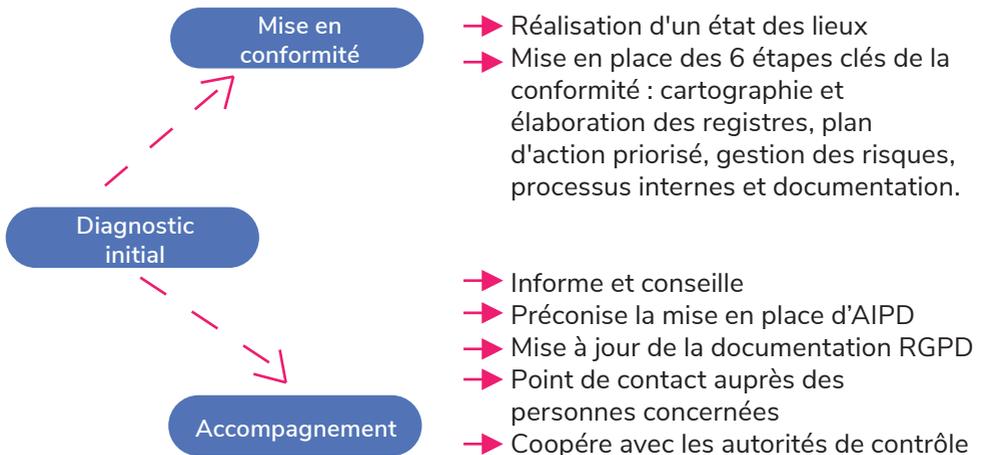


# Le Règlement Général de la Protection des Données : Nouvelle Prestation pour se mettre en conformité

La Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé - FACS Occitanie propose désormais un service de délégué à la protection des données mutualisé pour vous accompagner dans la mise en conformité de votre structure avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Vous pourrez ainsi bénéficier :

- d'un délégué à la protection des données déclaré auprès de la CNIL et formé qui pilotera votre mise en conformité de façon simplifiée et adaptée;
- d'une offre d'accompagnement sur mesure à partir d'un diagnostic initial;
- de la rédaction des différents documents nécessaires au respect de la réglementation (registre des activités de traitement, procédure d'exercice des droits, violations de données, etc.) ;
- d'un suivi personnalisé et d'une tarification adaptée.

## Un accompagnement adapté à vos besoins



**Vous êtes intéressés ? Contactez Karine Gordien !**

k.gordien@facs-occitanie.fr  
07 57 42 27 02



**FACS OCCITANIE**